

Programme de bourses d'excellence au doctorat de l'École de gestion

2023-2024

ÉCOLE DE GESTION

15 janvier 2024

1. Objectifs

Le programme facultaire de bourses d'excellence au doctorat de l'École de gestion (ÉG) vise à faciliter le recrutement et à favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants tout au long de leur parcours doctoral. Ce programme, en plus d'offrir un soutien financier, vise à servir de levier pour aider à se démarquer lors des concours de bourses des organismes subventionnaires externes. La bourse d'excellence est cumulable avec la bourse facultaire de progression, décernée dès l'admission au doctorat.

Les bourses d'excellence sont décernées par voie de concours, une fois par année. Elles s'adressent aux étudiantes et étudiants de première année de doctorat qui présentent les meilleurs dossiers de candidature et qui s'engagent dans un projet ou une thématique qui s'inscrit dans un des quatre créneaux d'expertise de l'ÉG (voir l'[annexe A](#)).

2. Valeur et durée

Le montant total de la bourse d'excellence est de **20 000 \$**, réparti sur la deuxième et la troisième année du doctorat en administration (DBA) ou du doctorat en économie du développement (Ph. D.). Les versements sont à raison de 10 000 \$ la deuxième année et de 10 000 \$ la troisième année, selon les modalités présentées aux tableaux 1 et 2 du présent document.

Comme la bourse d'excellence (20 000 \$) est cumulable avec la bourse facultaire de progression (jusqu'à 20 500 \$) offerte dès la première année à toutes les étudiantes et les étudiants inscrits au doctorat, l'offre combinée pour les titulaires de la bourse d'excellence correspond à un montant pouvant atteindre **40 500 \$**, sur la durée de leur parcours doctoral.

La **direction de recherche** de la candidate ou du candidat (ou son département) doit s'engager à **contribuer à 25 %** du montant de la bourse (soit 5 000 \$) réparti sur les deux années de la bourse d'excellence.

3. Conditions d'admissibilité

Seuls les étudiants et les étudiantes de **première année de doctorat (au trimestre S2) du DBA ou du Ph. D.** et dont le premier trimestre d'inscription est l'automne 2023 peuvent soumettre leur candidature à ce concours.

L'étudiante ou l'étudiant :

- Doit être inscrit à temps complet au moment de soumettre son dossier de candidature;
- Ne doit pas déjà détenir une bourse d'excellence de l'UdeS au moment de soumettre son dossier de candidature;
- Ne doit pas déjà détenir une bourse d'un organisme subventionnaire canadien ou québécois (p. ex. : CRSH, FRQSC) au moment de soumettre son dossier de candidature;

4. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être transmis par courriel au vice-décanat à la recherche (vdr.eg@USherbrooke.ca) pendant la période du concours et avant la date limite fixée, soit le **11 mars 2024, 23h59**. Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

1. Une copie du plus récent **relevé de notes du doctorat** en cours;
2. Tous les **relevés des notes** des études antérieures ayant servi de base à l'admission au doctorat;
3. Le **formulaire de demande** complété, qui comprend les sections suivantes :
 - a. L'identification de l'étudiante ou de l'étudiant;
 - b. La description du projet de recherche (2 pages maximum);
 - c. La bibliographie (1 page maximum);
 - d. L'expérience en recherche;
 - e. Les bourses, prix, mentions et distinctions;
 - f. Les activités professionnelles autres et l'implication scolaire et parascolaire.
 - g. La déclaration d'engagement de la personne candidate et des autres signataires.

5. Évaluation des dossiers et attribution de la bourse

Les candidatures sont évaluées par un comité composé de deux membres du corps professoral de l'ÉG, des directions de programmes de doctorat et est présidé par la vice-doyenne ou le vice-doyen à la recherche¹. Les critères d'évaluation sont les suivants :

1. L'excellence du dossier académique;
2. La qualité du projet de recherche proposé et de la bibliographie;
3. L'expérience en recherche;
4. Les bourses, les prix, les mentions et les distinctions (domaine universitaire);
5. Les activités professionnelles autres et l'implication scolaire et parascolaire.

Les décisions du comité d'évaluation sont sans appel.

Les résultats sont annoncés au cours du trimestre d'été. Les versements de la bourse commencent dès le trimestre d'automne suivant (S4).

6. Conditions de maintien de la bourse

Pendant la période d'attribution de la bourse, l'étudiante ou l'étudiant s'engage à :

- Respecter les étapes de progression dans le programme de 3^e cycle (DBA ou Ph. D.), conformément au *Guide sur le cheminement des études*².

¹ Dans le cas où une personne candidate serait dirigée par une professeure ou un professeur siégeant au comité d'évaluation, celle-ci serait exemptée de l'évaluation du dossier de son étudiante ou étudiant.

² Le *Guide sur le cheminement des études* est disponible sur l'intranet de l'École de gestion : <https://www.usherbrooke.ca/ecole-gestion/intranet/troisieme-cycle/>.

- S'inscrire chaque trimestre et remplir les conditions d'admissibilité spécifiques à chaque versement (voir tableaux 1 et 2). La bourse pourrait être suspendue ou annulée en cas d'interruption des études non autorisée par la direction du programme ou dès la première occurrence de non-respect des conditions d'admissibilité à un versement.
- Déposer des demandes de bourses³ auprès des organismes subventionnaires externes ([FRQSC](#), [CRSH](#) ou équivalents; [Fondation Arbour](#) [pour le DBA]) **dès la première année de validité de la bourse** (soit au trimestre d'automne **S4**)⁴. Si aucune bourse externe n'est obtenue, la personne titulaire de la bourse doit déposer à nouveau des demandes de bourses aux concours admissibles l'année suivante, soit au trimestre d'automne **S7**.
 - Dans le cas où une bourse d'excellence externe de valeur égale ou supérieure est obtenue (UdeS, FRQSC, CRSH ou équivalent), **le cumul des bourses n'est pas autorisé** : la personne titulaire doit renoncer à la bourse d'excellence de l'ÉG, mais demeure toujours admissible au programme facultaire de bourse de progression.
- Aviser immédiatement le vice-décanat à la recherche (vdr.eg@USherbrooke.ca) de l'obtention d'une bourse interne et externe. Il est de la responsabilité des boursières et des boursiers de vérifier les règles de cumul de toute autre bourse obtenue, au cas où ces dernières seraient plus contraignantes que celles énoncées ici. Cette vérification doit être faite auprès de l'organisme subventionnaire externe et auprès du vice-décanat à la recherche.
- Participer aux cérémonies de remise des bourses ainsi qu'aux activités de valorisation et de diffusion de la recherche qui auront lieu à l'ÉG et à l'Université de Sherbrooke pendant les deux années au cours desquelles l'étudiante ou l'étudiant reçoit la bourse d'excellence⁵.

³ De manière générale, les bourses des organismes externes sont plus généreuses et de plus longue durée que celle de l'ÉG. La bourse d'excellence de l'ÉG doit prioritairement jouer le rôle de catalyseur pour obtenir ces bourses externes.

⁴ Le vice-décanat à la recherche offre un appui aux étudiantes et aux étudiants dans la préparation de demandes de bourses auprès des organismes externes. Cet appui est conditionnel au respect des délais internes indiqués chaque année avant les dates limites des concours.

⁵ À certaines conditions, l'étudiante ou l'étudiant pourra être exempté.

Tableau 1 : Versements des bourses de progression et d'excellence au doctorat en économie du développement (Ph. D.)

Étape	Conditions d'admissibilité au versement	Versements bourse de progression	Versements bourse d'excellence	Total
An 1				
S1	- Aucun abandon de cours au 15 novembre.	2 000 \$		2 000 \$
S2	- Aucun abandon de cours au 15 mars et atteinte d'un niveau de performance satisfaisant.	4 000 \$		4 000 \$
S3	- Avoir réussi les examens de synthèse.	3 000 \$		3 000 \$
An 2				
S4	- Avoir respecté son plan de formation, maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5* et aucun abandon de cours au 15 novembre; - Fournir la preuve du dépôt de demandes de bourses externes.	2 000 \$	3 000 \$	5 000 \$
S5	- Avoir respecté son plan de formation, maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5* et aucun abandon de cours au 15 mars.		3 500 \$	3 500 \$
S6	- Réussite de la proposition de recherche (ECN 869) avant la fin du 6 ^e trimestre.	2 000 \$	3 500 \$	5 500 \$
An 3				
S7	- Avoir respecté son plan de formation, maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5* et aucun abandon de cours au 15 novembre; - Fournir la preuve du dépôt de demandes de bourses externes, si non obtenues l'année précédente.		3 000 \$	3 000 \$
S8	- Avoir respecté son plan de formation, maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5* et aucun abandon de cours au 15 mars.		3 500 \$	3 500 \$
S9	- Réussite de l'Activité de recherche I (ECN 873) ou de l'Activité de recherche II (ECN 863) avant la fin du 9 ^e trimestre.	2 500 \$	3 500 \$	6 000 \$
An 4				
S10				
S11				
S12				
An 5				
S13				
S14	- Réussite de l'Activité de recherche I (ECN 873) ou de l'Activité de recherche II (ECN 863) avant la fin du 14 ^e trimestre.	2 500 \$		2 500 \$
S15	- Avoir procédé au dépôt initial de la thèse avant la fin du 15 ^e trimestre. La bourse est versée lorsque la thèse est acceptée pour soutenance.	2 500 \$		2 500 \$
	Total potentiel	20 500 \$	20 000 \$	40 500 \$

*L'exigence de maintien d'une moyenne cumulative de 3,5 ne s'applique qu'aux versements de la bourse d'excellence.

Tableau 2 : Versements des bourses de progression et d'excellence au doctorat en administration (DBA)

Étape	Conditions d'admissibilité au versement	Versements bourse de progression	Versements bourse d'excellence	Total
An 1				
S1	- Être inscrit au programme de DBA après le 15 novembre.	2 000 \$		2 000 \$
S2	- Être inscrit au programme de DBA après le 15 mars; - Avoir obtenu au minimum une moyenne de B+ dans les cours du premier trimestre : DBA810 et DBA830.	5 000 \$		5 000 \$
S3	- Avoir réussi les quatre cours obligatoires (DBA810, DBA820, DBA830 et DBA840) et les séminaires DBA910 et DBA920 à la fin du 3 ^e trimestre.	3 000 \$		3 000 \$
An 2				
S4	- Être inscrit au programme de DBA après le 15 novembre, et avoir respecté son plan de formation; - Avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5*; - Fournir la preuve du dépôt de demandes de bourses externes.		3 000 \$	3 000 \$
S5	- Être inscrit au programme de DBA après le 15 mars et avoir respecté son plan de formation; - Avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5*.		3 500 \$	3 500 \$
S6	- Être inscrit au programme de DBA après le 15 juillet et avoir respecté son plan de formation; - Avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5*.		3 500 \$	3 500 \$
An 3				
S7	- Être inscrit au programme de DBA après le 15 novembre et avoir respecté son plan de formation; - Fournir la preuve du dépôt de demandes de bourses externes si non obtenues l'année précédente.		3 000 \$	3 000 \$
S8	- Être inscrit au programme de DBA après le 15 mars et avoir respecté son plan de formation.		3 500 \$	3 500 \$
S9	- Avoir déposé l'examen de synthèse au plus tard à la fin du 9 ^e trimestre. La bourse est versée à la réussite de l'examen.	4 500 \$	3 500 \$	8 000 \$
An 4				
S10	- Avoir déposé la proposition de recherche au plus tard à la fin du 10 ^e trimestre. La bourse est versée lorsque la proposition de recherche est acceptée.	3 000 \$		3 000 \$
S11				
S12				
An 5				
S13				
S14				
S15	- Avoir procédé au dépôt initial de la thèse avant la fin du 15 ^e trimestre. La bourse est versée lorsque la thèse est acceptée pour soutenance.	3 000 \$		3 000 \$
	Total potentiel	20 500 \$	20 000 \$	40 500 \$

*L'exigence de maintien d'une moyenne cumulative de 3,5 ne s'applique qu'aux versements de la bourse d'excellence.

Annexe A : Informations complémentaires

Les créneaux d'expertises

L'École de gestion a quatre créneaux d'expertise. Ces créneaux sont :

- Gestion responsable – Centre Lemaire;
- Développement économique et politiques publique et fiscale;
- Organisations intelligentes;
- Entrepreneuriat.

Pour plus d'information, veuillez visiter le site de la recherche de l'École de gestion :

<https://www.usherbrooke.ca/ecole-gestion/recherche/creneaux-expertises/>.

Acronymes

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

DBA : Doctorat en administration

DED : Doctorat en économie du développement

ÉG : École de gestion

FRQSC : Fonds de recherche du Québec - Société et culture

Contacts

Pour tout complément d'information sur le programme de bourse d'excellence, contactez le vice-décanat à la recherche de l'École de gestion (BRIO) à l'adresse suivante :

vdr.eg@usherbrooke.ca.

Pour tout complément d'information sur le programme de doctorat en administration (DBA), contactez le secrétariat du programme à dba.eg@usherbrooke.ca.

Pour tout complément d'information sur le programme de doctorat en économie du développement (DED), contactez le secrétariat du programme à phd-eco.eg@USherbrooke.ca.

Annexe B : Formulaire d'engagement

Engagements des signataires	
Engagement de la personne candidate	
En acceptant la bourse, l'étudiante ou l'étudiant s'engage à :	
<input type="checkbox"/> Respecter les règles générales entourant la réalisation d'études supérieures à l'Université de Sherbrooke, de l'École de gestion ainsi que son programme d'étude et l'ensemble des conditions et exigences décrites dans le <i>Guide sur le cheminement des études</i> . La boursière ou le boursier qui ne se conforme pas à ces règles verra sa bourse immédiatement interrompue;	
<input type="checkbox"/> Soumettre sa candidature aux concours de bourses des organismes suivants (si admissible) :	
1. FRQSC (ou équivalent);	
2. CRSH (ou équivalent);	
3. Fondation Arbour (pour les personnes étudiantes au DBA)	
et ce, dès la 1^{re} année de validité de la bourse d'excellence de l'École de gestion (trimestre S4). Dans le cas où l'étudiante ou l'étudiant n'obtient pas de bourse d'un organisme externe la 1 ^{re} année de validité de la bourse d'excellence, elle ou il devra soumettre sa candidature aux mêmes concours l'année suivante (trimestre S7).	
Les titulaires de la bourse d'excellence sont également encouragés à déposer des demandes en tout temps à tout autre programme de bourses admissibles. Pour d'autres bourses disponibles, voir le répertoire des bourses de l'UdeS ;	
<input type="checkbox"/> Transmettre toutes les preuves de soumission des demandes de bourses aux organismes externes à vdr.eg@USherbrooke.ca ;	
<input type="checkbox"/> Aviser immédiatement le vice-décanat à la recherche et le secrétariat de son programme d'études de l'obtention d'une bourse interne et externe;	
<input type="checkbox"/> Participer à la cérémonie annuelle de remise des bourses organisée par l'École de gestion;	
<input type="checkbox"/> Présenter ses travaux de recherche au moins une fois au cours de la période de validité de sa bourse (soit deux ans) au concours d'affiches scientifiques organisé par l'École de gestion;	
<input type="checkbox"/> Reconnaître le soutien financier octroyé par l'École de gestion (la bourse d'excellence) dans ses publications et lors de présentations orales ou par affiches.	
<hr/>	
Prénom et nom de la personne candidate	
<hr/>	
Signature	Date

Engagement de la direction de recherche (ou du département)

La direction de recherche s'engage à :

- Encadrer les travaux de la doctorante ou du doctorant (voir au besoin le « plan de formation » dans le Guide sur le cheminement des études);
- Verser une contribution de 5 000 \$ (incluse dans le montant total de la bourse d'excellence de 20 000 \$). La direction de recherche devra fournir un numéro d'UBR au vice-décanat à la recherche avant le premier trimestre de la 1^{re} année de validité de la bourse d'excellence (trimestre d'automne).

Prénom et nom de la direction de recherche

Signature

Date

Prénom et nom de la direction de recherche (si codirection)

Signature

Date

Numéro(s) d'UBR, si connu :

--

Commentaires (si nécessaire) :

--

Signature vice-décanat à la recherche	Date